

# CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > Manager de structures sanitaires et sociales (MS)

← Retour à la recherche

## Manager de structures sanitaires et soci (MS)

Code de la fiche :  
**RNCP40650**

Etat :  
**Active**

 Télécharger la fiche

 Aide en ligne

 Supplément Europass : FR - EN

### L'essentiel

 Nomenclature  
du niveau de qualification

Niveau 7

 Code(s) NSF

**330p** : Spécialités plurivalentes des services aux personnes (organisation, conception)

**332p** : Direction de centres et de services sociaux

 Formacode(s)

**44047** : Direction établissement médico-social

**42082** : Gestion structure service à la personne

**44072** : Travail social

**44022** : Aide médico-sociale



Date d'échéance  
de l'enregistrement

23-05-2030

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Voie d'ac

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations



## Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
TOULOUSE BUSINESS SCHOOL - TBS	81751739400018	TBS Education	<a href="http://www.tbs-education.fr">http://www.tbs-education.fr</a>

## Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

La filière des structures sanitaires et sociales a connu une évolution marquée, passant en particulier d'une prise en charge segmentée (médicale ou sociale) à une prise en charge plus globale de la personne. « La Santé n'a pas de prix » a été progressivement remplacée par « la Santé a un coût » et de nombreuses réformes fondées sur la rationalisation ont conduit l'État à intégrer, voire à prioriser au sein de ce secteur, des logiques économiques et financières, doublées de restructurations massives. La crise sanitaire récente, les attentes des professionnels du secteur, comme les besoins de prise en charge des patients, résidents ont fortement modifié le secteur sanitaire et médico-social. La prise en charge du grand âge et de la dépendance ont connu des évolutions majeures ces dernières années et vont en connaître encore dans les prochaines années.

La certification « Manager de Structures Sanitaires et Sociales (MS) » vise l'acquisition des compétences managériales indispensables à la mobilité et l'employabilité des certifiés, au profit de la pérennité et la performance des établissements sanitaires et sociaux. Dans un contexte de renforcement de la prise en charge du vieillissement et de la dépendance, soutenu par les pouvoirs publics, la double compétence santé et management permet aux certifiés d'être rapidement opérationnels sur des fonctions à responsabilité intégrant les dimensions économiques, juridiques, financières, de gestion, de management des hommes et de projets. Elle permet d'associer à des compétences techniques, scientifiques, ou de gestion, des compétences dans toutes les dimensions du management appliquée aux établissements de santé et médico-sociaux, en maîtrisant les nouvelles contraintes et les nouveaux enjeux des entreprises du secteur sanitaire et médico-social.

Activités visées :

Veille environnementale, sanitaire, sociale, juridique et technologique du secteur concerné

Elaboration du projet de la structure sanitaire, sociale ou médico-sociale, en lien avec la gouvernance de la structure, les autorités administratives ou de tutelle, et le cas échéant initiation et/ou étude des projets de rapprochement, coopération, de fusion ou de restructuration

Arbitrage des choix, et/ou négociation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, ou conventions tripartites, ou accréditations

Optimisation de la gestion administrative

Définition ou participation à la définition de la politique financière et de trésorerie, en fonction du degré d'autonomie et en lien étroit avec la direction financière de la structure

Pilotage de la gestion budgétaire

Adaptation de l'organisation de l'établissement ou du service, en fonction des évolutions internes et externes

Prévention, gestion, régulation des incidents et des conflits, en interne avec des salariés, en externe avec des partenaires, patients, résidents ou leur famille

Animation et pilotage d'équipes pluridisciplinaires et des relations avec les instances représentatives du personnel

Conduite, accompagnement et pilotage du changement

Conduite générale de l'établissement dans un contexte de e-santé

Construction et adaptation des réponses sociales ou sanitaires liées à la problématique de la personne ou à un contexte environnemental spécifique

Gestion matérielle et technique de l'établissement

## Elaboration et évaluation des procédures qualité

Positionnement de son établissement dans l'environnement territorial en accord avec la gouvernance et les instances décisionnaires

### Promotion de la structure

#### Compétences attestées :

Réaliser une veille sanitaire, sociale, juridique et technologique, notamment en e-santé, dans la perspective de procéder à l'actualisation constante de la stratégie de développement et de dynamisation de l'activité.

Identifier les institutions et les acteurs du champ sanitaire, social et médico-social, des secteurs public, privé, associatif et leur rôle au niveau régional, national ou européen afin de prendre en compte les évolutions prévisibles des politiques sanitaires, sociales ou médico-sociales, dans le projet de la structure ou de l'établissement.

Anticiper les mutations du contexte économique, du contexte territorial et les évolutions concomitantes des besoins des personnes âgées, de personnes en situation de handicap, ou de publics fragilisés afin de proposer un projet d'établissement ou de service adapté aux besoins du public concerné.

Elaborer un diagnostic contextualisé, à partir de l'évaluation des besoins de la population ciblée, des évolutions de l'environnement santé, social, médico-social et des risques et opportunités majeurs du secteur d'activités afin de servir d'aide à la décision stratégique auprès des instances décisionnaires, autorités administratives ou de tutelle (HAS, ARS, services des Conseils Régional et Départemental, collectivités territoriales, FHP...), ...

Elaborer des scénarii prospectifs en conformité avec les orientations nationales et territoriales afin de construire un projet d'établissement adapté aux orientations de la gouvernance de la structure gestionnaire, aux règles législatives, au public accueilli, au territoire géographique et aux moyens financiers, humains et techniques mobilisables.

Positionner l'établissement sanitaire, social ou médico-social comme acteur d'une démarche globale de santé publique en argumentant les orientations stratégiques envisagées tenant compte des spécificités territoriales, afin de valider les choix stratégiques de la structure et de négocier les autorisations, partenariats avec les autorités de référence concernées.

Argumenter, arbitrer les choix et valider le projet stratégique de la structure sanitaire, sociale ou médicosociale, avec les autorités de référence concernées afin de contractualiser le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, ou convention tripartite, accréditations et financements délégués.

Proposer une politique efficiente et permanente de développement de l'éthique et de la qualité des prestations au bénéfice des usagers en conformité avec les textes réglementaires, afin de garantir le respect des droits des usagers en établissement sanitaire, social ou médico-social.

Optimiser les procédures administratives dans un établissement de santé, social ou médico-social afin de garantir la traçabilité des documents et des informations, le respect des délais et des coûts.

Assurer et/ou superviser la gestion administrative des ressources humaines (gestion des plannings, évaluations, salaires...) afin d'optimiser les coûts liés à l'activité.

Gérer les plannings des équipes et veiller à leur bonne coordination afin d'assurer la permanence et la qualité de la prise en charge des personnes.

Conduire l'analyse financière prospective et rétrospective afin d'élaborer des scénarii d'investissement et une stratégie pluriannuelle de financement, en s'entourant de spécialistes en fiscalité si nécessaire.

Rendre compte de la gestion financière de l'établissement ou du service à la gouvernance de la structure et aux autorités de tutelle afin de garantir l'équilibre financier.

Développer et mettre en place des outils d'ajustement et de régulation afin d'optimiser la gestion de la trésorerie de l'établissement, en appliquant les principes, règles et procédures en vigueur en matière de tarification.

Elaborer le budget et les procédures budgétaires, en lien étroit avec la direction financière de la structure et les autorités de tarification, afin de respecter les objectifs du projet d'établissement et d'inscrire ainsi la gestion de l'établissement dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens passée avec les financeurs.

Mettre en place des indicateurs de pilotage afin de suivre les coûts des différentes activités, l'exécution budgétaire, d'analyser les écarts entre prévisionnel et réalisé, et de proposer des actions de régulation.

Argumenter les résultats et les ajustements proposés auprès des instances décisionnaires, en alertant si nécessaire, afin de garantir les axes budgétaires.

Mettre en œuvre la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en respectant le cadre réglementaire et le droit du travail, afin d'identifier les besoins en compétences sur chaque poste et de faire évoluer la politique de formation individuelle

et collective en conséquence.

Bâtir des dispositifs inclusifs de recrutement, d'évaluation, d'intégration, de professionnalisation, en cohérence avec les besoins et les spécificités de la structure afin de pérenniser les emplois aux besoins de la structure.

Mettre en œuvre les obligations et les responsabilités de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels afin de garantir la sécurité des personnes dans l'environnement de travail.

Favoriser l'accompagnement, le suivi et le maintien dans l'emploi de collaborateurs en situation de handicap, en s'appuyant sur les ressources mises en œuvre dans la structure et notamment le référent handicap, afin de faciliter leur intégration au sein des équipes.

Prendre part à toute étude des besoins d'aménagement concernant son établissement ou service, afin d'être à l'écoute d'un nouveau membre en situation de handicap et de ses éventuels besoins d'aménagement de l'organisation du travail et de leur évolution.

Mettre en place des échanges tournés vers la co-construction ou co-résolution, en favorisant l'expression de ses collaborateurs, en ayant recours à la médiation si besoin afin de résoudre les situations en tension.

Accueillir, informer et gérer les relations avec les familles des personnes accompagnées en communiquant avec assertivité pour prévenir ou résoudre les différents types d'incidents ou d'aléas avec des patients, des résidents ou leur famille.

Entretenir une forte cohésion d'équipe en organisant régulièrement des réunions d'équipe et en palliant rapidement les éventuels conflits afin de maintenir un bon climat social.

Animer des réunions pluridisciplinaires permettant d'exposer les problèmes et de rechercher des solutions, de faire émerger des idées nouvelles, afin de proposer des solutions innovantes et la réalisation des projets collectifs.

Animer des réunions de concertation et de négociation avec les organisations syndicales et les représentants du personnel, le CSE et instances décisionnaires afin de garantir la mission de l'établissement.

Adapter sa communication individuelle ou collective à l'ensemble des profils constitutifs de son équipe, prenant en compte la diversité possible des profils et les personnes en situation de handicap afin de créer et maintenir les conditions favorables au travail en équipe.

Faire adhérer les publics, internes et externes, aux enjeux et projets stratégiques en s'appuyant sur les méthodologies d'accompagnement au changement afin de soutenir l'innovation et de garantir la mission de l'établissement.

Mettre en œuvre une démarche responsable autour de la RSE dans son établissement pour permettre à la fois une meilleure prévention et prise en charge des patients et publics accueillis

Mettre en œuvre le projet d'établissement tenant compte des évolutions de la e-santé, en négociant avec les instances décisionnaires les moyens de sa mise en œuvre afin de favoriser son développement.

Appliquer et faire appliquer le cadre législatif et règlementaire, dont la RGPD, et les grandes priorités sanitaires, médico-sociales, nationales et territoriales afin de garantir la sécurité des salariés, des personnes accueillies et des biens au sein de la structure et de prévenir tout type de risque

Collecter, partager, utiliser les données de santé dans un cadre éthique et règlementaire pour assurer une meilleure prise en charge et un pilotage plus précis de sa structure.

Respecter le droit des usagers et promouvoir la bientraitance pour adapter la prise en charge à la situation des personnes accueillies ou accompagnées

Organiser l'évaluation des besoins individuels des résidents ou des patients afin de s'assurer de leur bonne prise en charge.

Adapter un management situationnel spécifique et mettre en œuvre des plans d'actions sanitaires adaptés au contexte, en relation avec les acteurs et instances décisionnaires afin d'assurer la continuité de la mission de l'établissement en situation de crise sanitaire.

Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité, dans le respect du règlement intérieur, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Définir les besoins en matériels et en équipements, en incluant notamment la dimension d'accessibilité, pour son établissement afin de présenter les projets aux instances décisionnaires en matière d'investissement.

Mettre en œuvre des démarches d'amélioration continue de la qualité, des pratiques professionnelles et des prestations délivrées, dans le respect des orientations de l'organisation et des politiques du territoire, afin d'évaluer la qualité de la prise en charge menée par la structure.

Evaluer la mise en œuvre des projets de service et des procédures par les responsables de service afin d'assurer l'harmonisation des méthodes de travail au sein de la structure, en évaluant spécifiquement l'intégration des collaborateurs en situation de

handicap.

Communiquer les résultats de la démarche qualité mise en œuvre à l'ensemble des personnes et acteurs concernés, internes et externes, afin d'assurer la traçabilité et la transparence des informations et de mettre en œuvre des plans d'actions pour réguler si nécessaire les écarts constatés.

Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques afin d'établir des partenariats publics et privés.

Consolider les relations et négocier avec l'organisation territoriale et les différents partenaires de l'action sanitaire et sociale, afin de positionner son établissement dans le réseau sanitaire et médico-social du territoire.

Animer des réunions de concertation ou de négociation avec les acteurs nationaux ou régionaux ou territoriaux afin de positionner son établissement au sein des politiques territoriales.

Mener des actions de communication et de promotion de l'établissement afin de développer les relations et interactions avec les acteurs du territoire.

Développer le travail en réseau pour contribuer au bon maillage sanitaire, social et médico-social du territoire et participer pleinement aux politiques territoriales d'action sanitaire et sociale.

Modalités d'évaluation :

Les épreuves organisées peuvent être individuelles ou collectives, orales ou écrites (exemples : études de cas de synthèse, études de cas spécifiques et thématiques, exercices pratiques, simulations, dossiers écrits (missions pour un commanditaire, étude documentaire,...), présentations orales, production d'une thèse professionnelle ...

## Blocs de compétences

RNCP40650BC01 - Définition des orientations stratégiques de la structure sanitaire, sociale ou médicosociale

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Réaliser une veille sanitaire, sociale, juridique et technologique, notamment en e-santé, dans la perspective de procéder à l'actualisation constante de la stratégie de développement et de dynamisation de l'activité.</p> <p>Identifier les institutions et les acteurs du champ sanitaire, social et médico-social, des secteurs public, privé, associatif et leur rôle au niveau régional, national ou européen afin de prendre en compte les évolutions prévisibles des politiques sanitaires, sociales ou médico-sociales, dans le projet de la structure ou de l'établissement.</p> <p>Anticiper les mutations du contexte économique, du contexte territorial et les évolutions concomitantes des besoins des personnes âgées, de personnes en situation de handicap, ou de publics fragilisés afin de proposer un projet d'établissement ou de service adapté aux besoins du public concerné.</p> <p>Elaborer un diagnostic contextualisé, à partir de l'évaluation des besoins de la population ciblée, des évolutions de l'environnement santé, social, médico-social et des risques et opportunités majeurs du secteur d'activités afin de servir d'aide à la décision stratégique auprès des instances décisionnaires, autorités administratives ou de tutelle (HAS, ARS, services des Conseils Régional et Départemental, collectivités territoriales, FHP...), ...</p> <p>Elaborer des scénarii prospectifs en conformité avec les orientations nationales et territoriales afin de construire un projet d'établissement adapté aux orientations de la</p>	<p>Réalisation d'une étude sectorielle pour un commanditaire professionnel (en groupe de 4 à 6 participants, donnant lieu à la production d'un dossier écrit collectif et d'une soutenance orale individuelle devant un jury de professionnels)</p> <p>Réalisation d'une étude terrain (en groupe de 4 à 6 personnes, restitution de 2 rapports écrits et une soutenance orale individuelle)</p> <p>Mission de conseil auprès d'une organisation de santé (en groupes de 4 à 6 participants, remise d'un dossier écrit collectif et soutenance orale évaluée individuellement).</p> <p>Présentation d'une analyse stratégique (réécriture d'une note de cadrage stratégique, scénarii prospectifs argumentés et priorisés, axes clés du projet de la structure sanitaire, sociale ou médicosociale concernée)</p> <p>Note de synthèse individuelle présentant une analyse argumentée et des scénarii prospectifs et venant compléter l'évaluation collective</p>

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>gouvernance de la structure gestionnaire, aux règles législatives, au public accueilli, au territoire géographique et aux moyens financiers, humains et techniques mobilisables.</p> <p>Positionner l'établissement sanitaire, social ou médico-social comme acteur d'une démarche globale de santé publique en argumentant les orientations stratégiques envisagées tenant compte des spécificités territoriales, afin de valider les choix stratégiques de la structure et de négocier les autorisations, partenariats avec les autorités de référence concernées.</p> <p>Argumenter, arbitrer les choix et valider le projet stratégique de la structure sanitaire, sociale ou médicosociale, avec les autorités de référence concernées afin de contractualiser le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, ou convention tripartite, accréditations et financements délégués.</p> <p>Proposer une politique efficiente et permanente de développement de l'éthique et de la qualité des prestations au bénéfice des usagers en conformité avec les textes réglementaires, afin de garantir le respect des droits des usagers en établissement sanitaire, social ou médico-social.</p>	

RNCP40650BC02 - Elaboration du plan de pilotage de son établissement par l'anticipation et le suivi des moyens et des ressources

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Optimiser les procédures administratives dans un établissement de santé, social ou médico-social afin de garantir la traçabilité des documents et des informations, le respect des délais et des coûts.</p> <p>Assurer et/ou superviser la gestion administrative des ressources humaines (gestion des plannings, évaluations, salaires...) afin d'optimiser les coûts liés à l'activité.</p> <p>Gérer les plannings des équipes et veiller à leur bonne coordination afin d'assurer la permanence et la qualité de la prise en charge des personnes.</p> <p>Conduire l'analyse financière prospective et rétrospective afin d'élaborer des scénarios d'investissement et une stratégie pluriannuelle de financement, en s'entourant de spécialistes en fiscalité si nécessaire.</p> <p>Rendre compte de la gestion financière de l'établissement ou du service à la gouvernance de la structure et aux autorités de tutelle afin de garantir l'équilibre financier.</p> <p>Développer et mettre en place des outils d'ajustement et de régulation afin d'optimiser la gestion de la trésorerie de l'établissement, en appliquant les principes, règles et procédures en vigueur en matière de tarification.</p> <p>Elaborer le budget et les procédures budgétaires, en lien étroit avec la direction financière de la structure et les autorités de tarification, afin de respecter les objectifs du projet d'établissement et d'inscrire ainsi la gestion de l'établissement dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens passée avec les financeurs.</p> <p>Mettre en place des indicateurs de pilotage afin de suivre les coûts des différentes activités, l'exécution budgétaire, d'analyser les écarts entre prévisionnel et réalisé, et de proposer des actions de régulation.</p>	<p>Rapport d'analyse financière d'une structure du secteur sanitaire ou médico-social (en groupe de 4 à 6 personnes durant 6 mois, donnant lieu à un rapport écrit collectif et une soutenance orale individuelle)</p> <p>Présentation argumentée à l'oral individuellement</p> <p>Examen sur table individuel portant sur une étude de cas d'entreprise du secteur santé</p>

<b>Liste de compétences</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>
Argumenter les résultats et les ajustements proposés auprès des instances décisionnaires, en alertant si nécessaire, afin de garantir les axes budgétaires.	

RNCP40650BC03 - Management des équipes et accompagnement des changements

<b>Liste de compétences</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>
<p>Mettre en œuvre la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en respectant le cadre réglementaire et le droit du travail, afin d'identifier les besoins en compétences sur chaque poste et de faire évoluer la politique de formation individuelle et collective en conséquence.</p> <p>Bâtir des dispositifs inclusifs de recrutement, d'évaluation, d'intégration, de professionnalisation, en cohérence avec les besoins et les spécificités de la structure afin de pérenniser les emplois aux besoins de la structure.</p> <p>Mettre en œuvre les obligations et les responsabilités de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels afin de garantir la sécurité des personnes dans l'environnement de travail.</p> <p>Favoriser l'accompagnement, le suivi et le maintien dans l'emploi de collaborateurs en situation de handicap, en s'appuyant sur les ressources mises en œuvre dans la structure et notamment le référent handicap, afin de faciliter leur intégration au sein des équipes.</p> <p>Prendre part à toute étude des besoins d'aménagement concernant son établissement ou service, afin d'être à l'écoute d'un nouveau membre en situation de handicap et de ses éventuels besoins d'aménagement de l'organisation du travail et de leur évolution.</p> <p>Mettre en place des échanges tournés vers la co-construction ou co-résolution, en favorisant l'expression de ses collaborateurs, en ayant recours à la médiation si besoin afin de résoudre les situations en tension.</p> <p>Accueillir, informer et gérer les relations avec les familles des personnes accompagnées en communiquant avec assertivité pour prévenir ou résoudre les différents types d'incidents ou d'aléas avec des patients, des résidents ou leur famille.</p> <p>Entretenir une forte cohésion d'équipe en organisant régulièrement des réunions d'équipe et en palliant rapidement les éventuels conflits afin de maintenir un bon climat social.</p> <p>Animer des réunions pluridisciplinaires permettant d'exposer les problèmes et de rechercher des solutions, de faire émerger des idées nouvelles, afin de proposer des solutions innovantes et la réalisation des projets collectifs.</p> <p>Animer des réunions de concertation et de négociation avec les organisations syndicales et les représentants du personnel, le CSE et instances décisionnaires afin de garantir la mission de l'établissement.</p> <p>Adapter sa communication individuelle ou collective à l'ensemble des profils constitutifs de son équipe, prenant en compte la diversité possible des profils et les personnes en situation de handicap afin de créer et maintenir les conditions favorables au travail en équipe.</p> <p>Faire adhérer les publics, internes et externes, aux enjeux et projets stratégiques en s'appuyant sur les méthodologies d'accompagnement au changement afin de soutenir l'innovation et de garantir la mission de l'établissement.</p> <p>Mettre en œuvre une démarche responsable autour de la RSE dans son établissement pour permettre à la fois une meilleure prévention et prise en charge des patients et publics accueillis</p>	Dossier RH (en groupes de 4 à 6 personnes, donnant lieu à une soutenance orale individuelle) Examen individuel à partir d'une étude de cas sur une problématique RH

RNCP40650BC04 - Pilotage des opérations du projet d'établissement et son développement

<b>Liste de compétences</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>
Mettre en œuvre le projet d'établissement tenant compte des évolutions de la e-santé, en négociant avec les instances décisionnaires les moyens de sa mise en	Business Process Management (en groupe de 4 à 6 participants, donnant

<b>Liste de compétences</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>
<p>œuvre afin de favoriser son développement.</p> <p>Appliquer et faire appliquer le cadre législatif et réglementaire, dont la RGPD, et les grandes priorités sanitaires, médico-sociales, nationales et territoriales afin de garantir la sécurité des salariés, des personnes accueillies et des biens au sein de la structure et de prévenir tout type de risque</p> <p>Collecter, partager, utiliser les données de santé dans un cadre éthique et réglementaire pour assurer une meilleure prise en charge et un pilotage plus précis de sa structure.</p> <p>Respecter le droit des usagers et promouvoir la bientraitance pour adapter la prise en charge à la situation des personnes accueillies ou accompagnées</p> <p>Organiser l'évaluation des besoins individuels des résidents ou des patients afin de s'assurer de leur bonne prise en charge.</p> <p>Adapter un management situationnel spécifique et mettre en œuvre des plans d'actions sanitaires adaptés au contexte, en relation avec les acteurs et instances décisionnaires afin d'assurer la continuité de la mission de l'établissement en situation de crise sanitaire.</p> <p>Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité, dans le respect du règlement intérieur, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.</p> <p>Définir les besoins en matériels et en équipements pour son établissement, en incluant notamment la dimension d'accessibilité, afin de présenter les projets aux instances décisionnaires en matière d'investissement.</p> <p>Mettre en œuvre des démarches d'amélioration continue de la qualité, des pratiques professionnelles et des prestations délivrées, dans le respect des orientations de l'organisation et des politiques du territoire, afin d'évaluer la qualité de la prise en charge menée par la structure.</p> <p>Evaluer la mise en œuvre des projets de service et des procédures par les responsables de service afin d'assurer l'harmonisation des méthodes de travail au sein de la structure, en évaluant spécifiquement l'intégration des collaborateurs en situation de handicap.</p> <p>Communiquer les résultats de la démarche qualité mise en œuvre à l'ensemble des personnes et acteurs concernés, internes et externes, afin d'assurer la traçabilité et la transparence des informations et de mettre en œuvre des plans d'actions pour réguler si nécessaire les écarts constatés.</p> <p>Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques afin d'établir des partenariats publics et privés.</p> <p>Consolider les relations et négocier avec l'organisation territoriale et les différents partenaires de l'action sanitaire et sociale, afin de positionner son établissement dans le réseau sanitaire et médico-social du territoire.</p> <p>Animer des réunions de concertation ou de négociation avec les acteurs nationaux ou régionaux ou territoriaux afin de positionner son établissement au sein des politiques territoriales.</p> <p>Mener des actions de communication et de promotion de l'établissement afin de développer les relations et interactions avec les acteurs du territoire.</p> <p>Développer le travail en réseau pour contribuer au bon maillage sanitaire, social et médico-social du territoire et participer pleinement aux politiques territoriales d'action sanitaire et sociale.</p>	<p>lieu à une soutenance orale individuelle)</p> <p>Evaluation individuelle portant sur la conduite générale de l'établissement, son positionnement territorial et son développement.</p> <p>Etude de cas individuelle sur l'élaboration et l'analyse d'une démarche qualité d'un établissement de santé</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

La certification s'acquiert par la validation des 4 blocs de compétences et de la thèse professionnelle reposant sur une expérience professionnelle.

## Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Le Manager de Structures Sanitaires et Sociales (MS) exerce son activité dans le secteur privé lucratif et non lucratif et dans le secteur public. L'obtention de la certification peut lui permettre d'accéder à une classification de cadre supérieur de la fonction publique hospitalière. Pour exercer la fonction de directeur dans le secteur public, en hôpital par exemple, il pourra envisager d'obtenir un diplôme supplémentaire délivré par l'EHESP ou candidater via une évolution interne.

Les titulaires de la certification se placent dans les structures suivantes :

- Etablissements sanitaires privés (Soins de Suite et de Réadaptation- médecine, établissements de MCO (Chirurgie, obstétrique et psychiatrie)
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées : EHPA, EHPAD, MAPA, MAPAD ...
- Etablissements d'accueil pour handicapés : IME, ESAT, FAM, ...
- Organismes et fédérations professionnelles de la Santé et de la Prévention
- Structures d'aide à la personne et de maintien à domicile
- Etablissements publics de soins ou d'hospitalisation – pilotage de missions ponctuelles, pilotage de services –
- Cabinets d'études ou de conseil dans le domaine santé
- ESN, dans le déploiement d'applications numériques liées à la santé

Type d'emplois accessibles :

Les certifiés peuvent exercer les fonctions de :

- Directeur / directeur adjoint d'établissements
- Chef de service, Responsable de pôle(s)
- Responsable de projet / Chargé de mission / Cadre coordonnateur de soins, de parcours
- Consultant / chargé de mission dans les secteurs sanitaire ou médico-social

Code(s) ROME :

K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

M1205 - Direction administrative et financière

M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise

K00 - Services à la personne et à la collectivité

K1301 - Accompagnement médico-social

Références juridiques des réglementations d'activité :

Article D312-176-6, version en vigueur depuis le 27 mars 2007, modifié par Décret n° 2007-431 du 25 mars 2007 - art. 2 (V) : "Doit être titulaire d'une certification de niveau I enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L. 335-6 du code de l'éducation le professionnel ayant reçu les délégations mentionnées aux troisième à septième alinéas de l'article D. 312-176-5 et qui, selon les situations :

- a) Dirige ou administre l'un des groupements mentionnés à l'article L. 312-7 ;
- b) Dirige un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux répondant cumulativement, sur au moins trois exercices comptables clos consécutifs, au moins à deux des trois seuils fixés à l'article R612-1 du code de commerce ;
- c) Dirige le siège social, en application de l'article R. 314-87, d'un organisme gestionnaire autorisé."

## Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le Mastère Spécialisé® s'adresse à des candidats :

Diplômés d'une école d'ingénieurs habilitée par la Commission des titres d'ingénieur (CTI)

Diplômés d'une école de management habilitée par la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) à délivrer le grade de master

Diplômés de 3ème cycle universitaire ou équivalent, dont la liste est arrêtée par la Conférence des grandes écoles

Titre inscrit au RNCP niveau 7

Etrangers dont le diplôme est équivalent aux diplômes français exigés ci-dessus

Etudiants ayant validé une formation de niveau Master 1ère année, (par exemple, diplômés de maîtrise) justifiant de trois ans d'expérience professionnelle

L'accès est possible à toute personne :

Titulaire d'un master 1, sans expérience professionnelle

Titulaire d'un d'un titre inscrit au RNCP au niveau 6 et justifiant d'une expérience professionnelle significative d'au moins 3 ans

Tout candidat VAPP justifiant a minima de 5 années d'expérience professionnelle présentant un lien avéré avec les compétences professionnelles visées par la certification.

Le taux d'admission à titre dérogatoire, accès avec M1 ou L3, est de 30% maximum des effectifs. L'admission par VAPP est de 40% maximum, mais le total des deux ne doit pas dépasser les 40%.

Elle repose sur :

La préparation d'un dossier écrit comportant CV, lettre de motivation, rapport détaillé des activités professionnelles, description des compétences acquises et type d'activités réalisées, ainsi qu'une partie d'annexes rassemblant l'ensemble des justificatifs, certificats de travail ou toute autre forme de documents permettant aux membres de la Commission de construire leur jugement et de pouvoir vérifier les acquis professionnels.

La présentation de ce dossier dans le cadre d'un entretien en présence d'un jury issu de représentants académiques du titre.

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

-

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

<b>Voie d'accès à la certification</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Composition des jurys</b>	<b>Date de dernière modification</b>
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		2 professionnels du secteur, à part égale employeur et salarié, non intervenant dans l'établissement 2 représentants de l'organisme certificateur	26-05-2025
En contrat d'apprentissage	X		2 professionnels du secteur, à part égale employeur et salarié, non intervenant dans l'établissement 2 représentants de l'organisme certificateur	26-05-2025
Après un parcours de formation continue	X		2 professionnels du secteur, à part égale employeur et salarié, non intervenant dans l'établissement 2 représentants de l'organisme certificateur	26-05-2025

<b>Voie d'accès à la certification</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Composition des jurys</b>	<b>Date de dernière modification</b>
En contrat de professionnalisation	X		2 professionnels du secteur, à part égale employeur et salarié, non intervenant dans l'établissement 2 représentants de l'organisme certificateur	26-05-2025
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience	X		2 professionnels du secteur, à part égale employeur et salarié, non intervenant dans l'établissement 2 représentants de l'organisme certificateur	26-05-2025

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

## Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance totale :

<b>Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance</b>
<a href="#"><u>RNCP37262 - Manager de structures sanitaires et sociales (MS)</u></a>

Aucune correspondance

## Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

<b>Date du JO/BO</b>	<b>Référence au JO/BO</b>
07/02/2009	Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé Manager de structures sanitaires et sociales avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2014

Date de décision	23-05-2025
Durée de l'enregistrement en années	5
Date d'échéance de l'enregistrement	23-05-2030
Date de dernière délivrance possible de la certification	23-05-2034

## Pour plus d'informations

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2023	38	0	100	97	-
2022	42	2	100	87	93
2021	39	0	100	97	91

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://www.tbs-education.fr/formation/ms-manager-de-structures-sanitaires-et-sociales/>

Liste des organismes préparant à la certification :

**Liste des organismes préparant à la certification**

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP37262</u>	Manager de structures sanitaires et sociales (MS)

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

**Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation**